



PREFET DE LA REGION CENTRE

LE PREFET,

Orléans, le 15 NOV. 2010

PROJET DE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE A VILLEFRANCHE-SUR-CHER (41)

AVIS DE L'AUTORITE ENVIRONNEMENTALE

1. Contexte et présentation du projet

La société Photosol projette la construction d'une centrale photovoltaïque sur la commune de Villefranche-sur-Cher. Il s'agit d'installer, sur un site de 13,3 ha, 5,5 ha de panneaux solaires, pour une puissance totale de 9 MW, couvrant la consommation domestique d'environ 3 000 foyers, hors chauffage.

Le site du projet, au lieu-dit « la Genetière », correspond à un centre de stockage de déchets non dangereux, en phase de post-exploitation et réaménagé en jachère fleurie. Il est bordé au Nord et au Sud par la RN 76 et la RD 54, à l'Est par une zone boisée, à l'Ouest par l'installation de stockage de déchets non dangereux en cours d'exploitation.

2. Principaux enjeux identifiés par l'autorité environnementale

Le tableau joint en annexe liste l'ensemble des enjeux environnementaux du territoire susceptibles d'être impactés par le projet et l'importance des enjeux vis à vis du projet. Il permet une hiérarchisation de ces enjeux. Seuls les enjeux forts à très forts font l'objet d'un développement dans la suite de l'avis.

De par sa vocation et sa localisation, les enjeux majeurs du projet apparaissent de deux ordres :

- Enjeu 1 : contraintes liées au centre de stockage de déchets non-dangereux
- Enjeu 2 : faune, flore et milieux naturels.

3. Qualité de l'étude d'impact

3.1. Description du projet

Le projet est décrit de façon claire. Les opérations de démantèlement des installations et les filières de recyclage des différents matériaux sont décrits avec une précision appréciable.

3.2. Analyse de l'état initial

- **Contraintes liées au centre de stockage de déchets non dangereux**

L'historique du site entraîne des contraintes techniques et environnementales particulières, qui ont été analysées par une étude géotechnique approfondie. Celle-ci a mis en évidence l'hétérogénéité des sols en matière de compacité. Elle met également en évidence des différences entre deux zones, issues de phases différentes de l'exploitation de l'installation de stockage :

- au Nord, partie plus anciennement exploitée, la couverture du massif de déchets est perméable et forme un terrain à peu près plat ;
- au Sud, le massif de déchets forme un dôme, constitué en surface d'une couche d'argile imperméable qu'il importe de conserver durant les travaux de construction de la centrale.

En outre, l'étude signale sur la partie Sud, un réseau de collecte du biogaz affleurant en surface, avec des vannes. Cependant, l'étude aurait gagné à localiser précisément, sur un plan, les réseaux souterrains de collecte des lixiviats et de biogaz.

Par ailleurs, l'étude géotechnique produite recommande la réalisation d'une étude géotechnique plus approfondie pour confirmer et préciser les modes de fondation du projet : ce document n'étant pas fourni dans le présent dossier, l'argumentaire du choix des modes de fondation se trouve affaibli.

- **Faune, flore et milieux naturels**

L'étude faune-flore-milieu, bien que réalisée à une période non optimale pour l'observation de la faune et de la flore (septembre-octobre 2009), permet de cerner de manière suffisante les enjeux en présence. L'exploitation bibliographique de données relativement récentes sur le même secteur (mai 2006) vient compléter le diagnostic.

L'étude décrit correctement les milieux présents sur le site de l'ancien centre de stockage de déchets non dangereux récemment remis en état, tant sur la partie nord (6,3 ha) réhabilitée en prairie, que sur la partie sud (7 ha) constituée d'un dôme recouvert de terre végétale en partie non enherbée. Elle complète la description correctement détaillée en mentionnant l'existence d'un fossé séparant les 2 parties.

Elle conclut après une description suffisamment précise qu'aucune espèce de faune ou de flore patrimoniale n'a été observée sur le site.

3.3. Description des effets principaux que le projet est susceptible d'avoir sur l'environnement et des mesures envisagées pour éviter ou réduire ces effets

- **Effets sur le centre de stockage de déchets non dangereux**

L'étude a pris en compte les contraintes liées à la présence en sous-sol d'un massif de déchets non-dangereux et met en évidence de manière très claire l'enjeu majeur de l'implantation des panneaux : la nécessité de préserver la couverture argileuse des sols, et donc de ne pas modifier la topographie du site et de ne creuser ni tranchées ni fondations.

L'étude détaille les choix techniques d'ancrage, avec les avantages et les inconvénients de chaque solution. Ainsi, un ancrage au sol des panneaux sur des longrines en béton est préféré de manière argumentée à la fixation de pieux, ainsi qu'à la pose de plots en

béton. En revanche, compte-tenu de la conclusion de l'étude géotechnique examinée ci-dessus, la pertinence de ce choix aurait mérité d'être étayée sur des critères techniques plus avancés.

L'étude présente également des dispositions à prévoir, adaptées à la localisation du projet, pour favoriser l'infiltration des eaux pluviales et diminuer l'érosion.

- **Effets sur le milieu naturel**

L'étude met en évidence que le projet aura un impact faible, dans la mesure où les milieux en présence ne sont pas patrimoniaux et que les travaux d'installation, même s'ils comprennent une importante circulation d'engins, ne nécessitent aucun terrassement. Il est également fait état de manière claire et détaillée que, dans les zones intersticielles des panneaux photovoltaïques (près de 8 ha), il est envisagé une recolonisation herbacée naturelle, permettant aussi de réduire l'érosion induite par l'écoulement des eaux pluviales, accompagnée de la mise en place d'un plan de gestion extensive sur la durée de vie de la centrale (20 ans).

4. Analyse de la prise en compte de l'environnement par le projet

Le choix du site est un point fort de l'étude : il est justifié, du point de vue de l'environnement, par l'absence de conflit d'usage (valorisation d'une friche industrielle) et par son environnement artificialisé et néanmoins sans vis-à-vis avec des lieux d'habitation.

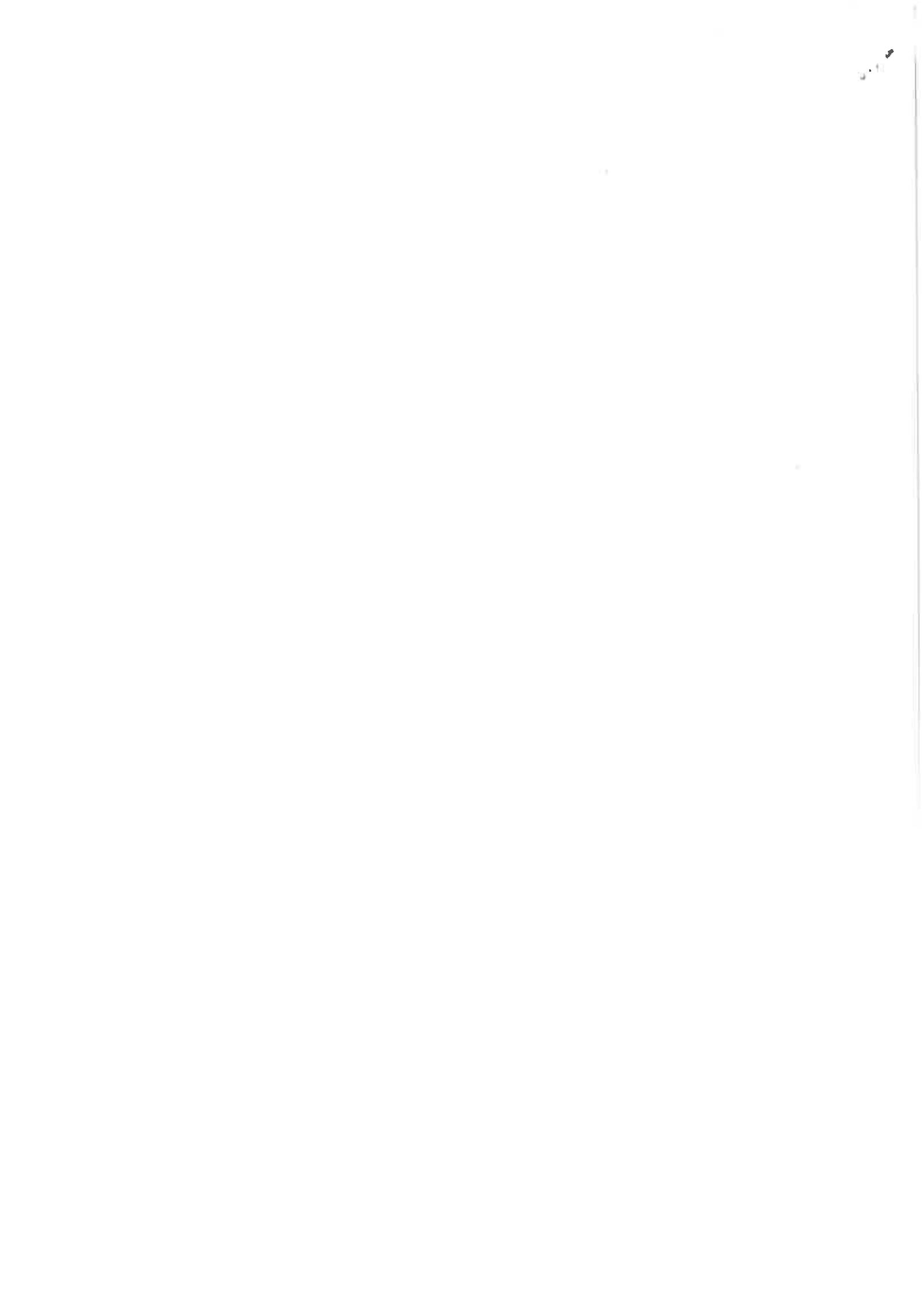
L'environnement particulier formé par le site d'une ancienne décharge a été spécifiquement pris en compte dans l'étude et la conception du projet, tant en termes de contraintes techniques pour la stabilité des installations qu'en termes de protection de l'environnement, pour ne pas porter atteinte à la couverture et à l'isolement du massif de déchets. Une analyse plus précise de la localisation des réseaux de collecte des lixiviats et du biogaz, en zone Sud, aurait cependant été utile pour s'assurer que les travaux n'y porteraient pas atteinte et que les installations ménageraient la possibilité d'interventions au besoin.

5. Conclusion :

La localisation du projet de centrale photovoltaïque sur le site réaménagé d'un ancien centre de stockage de déchets est l'élément marquant de l'étude. L'étude justifie ce choix du point de vue de l'environnement, parce qu'il évite tout conflit d'usage et permet de valoriser un site artificialisé et désaffecté. L'étude a bien détaillé les contraintes spécifiques qui résultent de ce choix, liées à la nécessité de ne pas porter atteinte à la couverture du massif de déchets : l'argumentation aurait gagné en solidité par la production de l'étude géotechnique approfondie sur les ancrages.



Gérard MOISSELIN



Annexe : Identification des enjeux environnementaux

Les enjeux environnementaux du territoire susceptibles d'être impactés par le projet et l'importance des enjeux vis à vis du projet sont hiérarchisés ci-dessous par l'autorité environnementale :

	Enjeu* pour le territoire	Enjeu ** vis à vis du projet	Commentaire et/ou bilan
Faune, flore (en particuliers les espèces remarquables dont les espèces protégées)	L	++	
Milieux naturels dont les milieux d'intérêts communautaires (N2000), les zones humides	L	++	
Connectivité biologique (trame verte et bleue)	E	+	
Eaux superficielles et souterraines : quantité et qualité Prélèvements en Z.R.E.	E	+	
Captages d'eau potable (dont captages prioritaires)	E	0	
Energies (utilisation des énergies renouvelables) et changement climatique (émission de CO2)	E	+++	Justification du projet de production d'électricité d'origine renouvelable
Sols (pollutions)	L	++	Nécessité de prendre en compte le massif de déchets en sous-sol
Air (pollutions)	E	0	
Risques naturels (inondations, mouvements de terrains, ...) et technologiques	E	+	
Déchets (gestions à proximité, centres de traitements)	E	++	Le démantèlement/ recyclage final des installations est bien décrit.
Consommation des espaces naturels et agricoles, lien avec corridors biologiques	E	++	Impact évité par le choix d'une friche industrielle.
Patrimoine architecturale, historique	L	0	
Paysages	L	+	
Odeurs	NC		
Emissions lumineuses	L	+	
Trafic routier	E	+	
Sécurité et salubrité publique	L	+	
Santé	L	0	
Bruit	L	0	
Autres à préciser (archéologie, servitudes radioélectriques, lignes, aires géographiques protégées, ...)			

*** Etendue du territoire impacté**

E : ensemble du territoire,
L : localement,
NC : pas d'informations

**** Hiérarchisation des enjeux**

+++ : très fort,
++ fort,
+ présent mais faible,
0 pas concerné,

